

N analyse : 85179-24-1931	Type analyse : D2CL_C
Origine échantillon : COURTELEVANT Point surveillance : 127 Mairie	
Installation : COURTELEVANT (UDI) eau traitée au chlore (U.G.E.) CC SUD TERRITOIRE prélevé sous accréditation par Mme BOY (BOY) Laboratoire PMA	
Date de prélèvement : 10/09/2024 à 10h40	
Date de réception : 10/09/2024 à 11h30	
Date de début des essais : 10/09/2024 à 13h30	

ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE
UNITE SANTE ENVIRONNEMENT NFC
8 RUE HEIM CS 90247
90005 BELFORT CEDEX

Observations : Lieu de prélèvement : lavabo cuisine

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités.
Référence méthode(s) prélèvement : FD T 90-520 / NF EN ISO 19458(T 90-480)

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Acrylamide		< 0.1	µg/l	0,1		Méthode interne M_ET130
METAUX ET MICROPOLLUANTS MINÉRAUX		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Antimoine	A	<0.5	µg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Cadmium	A	<0.025	µg/l	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Chrome	A	<1.0	µg/l	50		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Cuivre	A	0.23	mg/l	2	1	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Fer total	A	<20	µg/l		200	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Nickel	A	8.4	µg/l	20		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
(*)	Plomb	A	2.3	µg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)
PARAMÈTRES AZOTES ET PHOSPHORES		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Nitrites	A	<0.01	mg/l NO2	0.5		NF EN 26777
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Bromoforme		0.29	µg/l			NF EN ISO 10301
(*)	Chloroforme		< 0.20	µg/l			NF EN ISO 10301
(*)	Chlorure de vinyle		0.024	µg/l	0,5		Méthode interne M_ET105
(*)	Dibromochlorométhane		0.31	µg/l			NF EN ISO 10301
(*)	Dichlorobromométhane		0.14	µg/l			NF EN ISO 10301
(*)	Épichlorhydrine		< 0.05	µg/l	0,1		Méthode interne M_ET105
	Somme des trihalométhanes		0.74	µg/l	100		NF EN ISO 10301
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Benzo (a) pyrène		< 0.0001	µg/l	0,01		Méthode interne M_ET278

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique

CONCLUSIONS Eau conforme aux limites et satisfaisante au regard des références de qualité

Renseignements Complémentaires

Pour les paramètres sous-traités : voir résultat CARSO joint.

Ameni Charfi
Directrice Adjointe du Laboratoire



RAPPORT D'ANALYSE N 85179-24 rev. 0

(*)	Benzo (b) fluoranthène	< 0.0005	µg/l			Méthode interne M_ET278
(*)	Benzo (ghi) pérylène	< 0.0005	µg/l			Méthode interne M_ET278
(*)	Benzo (k) fluoranthène	< 0.0005	µg/l			Méthode interne M_ET278
(*)	Indéno (1,2,3 cd) pyrène	< 0.0005	µg/l			Méthode interne M_ET278
	Somme des 4 HAP quantifiés	< 0.0005	µg/l	0,1		Méthode interne M_ET278

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation)
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554)

La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.

NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)

(*) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation. La température n'est pas couverte par l'accréditation.

Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai et tels qu'ils ont été reçus.

Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la Santé Publique (limites et références de qualité)

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique